

Quelles sont les missions de nos différents mandats ?

Missions de la CNE et du Bureau Exécutif :

- CNE : elle administre et définit la politique générale de l'Association et fixe au Bureau les objectifs qu'elle estime être prioritaires
- Bureau :
 - Assure, sous le contrôle du Conseil de surveillance, la gestion courante et l'administration de l'association et la coordination entre les délégations régionales, les sociétés d'organe, les fédérations et les groupes de travail
 - Les membres du Bureau sont les dirigeants de l'association

Missions du Secrétaire Général :

- Participe à la direction de l'association
- Organise, en soutien et en lien avec le Président, le travail de l'association et de ses salariés et veille au bon fonctionnement quotidien
- Informe le Président et le bureau des actions en cours ou futures

Missions du Trésorier :

- Participe à la direction de l'association et rend compte au Président et au Bureau des actions financières en cours et futures
- Partage avec le Président la gestion financière et budgétaire de l'association
- Rend compte au Conseil de surveillance et lui fait valider les décisions importantes entrant dans le champ de ses pouvoirs
- Présente annuellement le bilan et le soumet au vote de la CNE

Missions du Conseil de surveillance :

- Exerce un contrôle permanent de la gestion de l'association par le Bureau
- Peut, à tout moment de l'année, opérer les contrôles qu'il juge opportun
- Le Bureau doit présenter un rapport sur la gestion de l'association tous les 3 mois minimum
- Le CS rend annuellement compte de sa mission devant l'AGO de la CNE avec rapport d'informations
- Le CS autorise des décisions importantes dans des domaines définis par les statuts (approbation par la majorité simple des membres du CS) :
 - ✓ Organisation et fonctionnement de l'association
 - ✓ Finances
 - ✓ Personnels et prestataires